

Conseil communal du 31 mai 2010

Principales décisions

Le Conseil communal a décidé:

- D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2009, dont les principales conclusions sont les suivantes :
 - Le service ordinaire dégage un résultat budgétaire positif de 2.206.963,04 € correspondant à la différence entre 15.690.502,69 € de droits constatés nets et 13.483.539,65 € de dépenses engagées. Le résultat du compte est supérieur au résultat présumé pour un montant de 368.938,48 €. Les dépenses nettes (recettes déduites) les plus importantes, par habitant, ont été les suivantes:
 - 129 € pour les voiries
 - 86 € pour l'assistance sociale
 - 82 € pour la police
 - 71 € pour l'enseignement
 - 15 € pour les pompiers
 - Le service extraordinaire du compte de l'exercice 2009 présente un solde budgétaire négatif de 1.677.385,22 €, correspondant à la différence entre 5.544.602,13 € de droits constatés nets et 7.221.987,35 € de dépenses engagées. Le résultat du compte est moins bon que le résultat présumé pour un montant de 3.543.730,14 €.
 - Quant au compte de résultat, il affiche un boni de 923.256,07 €, soit une augmentation de 1.237.777,39 € par rapport à l'année 2008. En effet, les charges courantes se sont élevées à 13.414.266,31 € en 2009 contre 12.772.217,24 € en 2008, tandis que les produits courants se sont élevés à 4.337.522,38 € contre 12.457.695,92 € en 2008.
 - Quant aux principales dépenses nettes (recettes déduites) par habitant, elles se sont élevées à:
 - 175 € pour les services administratifs généraux
 - 129 € pour les voiries
 - 86 € pour l'assistance sociale
 - 82 € pour la police
 - 71 € pour l'enseignement
 - 42 € pour la culture, les bibliothèques, les sports et le soutien à la vie associative
 - 38 € pour les déchets
 - 16 € pour les eaux usées
 - 15 € pour les pompiers
 - 12 € pour l'aide familiale
- D'approuver le projet d'arrêté ministériel pour la reconnaissance des zones 30 aménagées par la Région wallonne aux abords des écoles situées le long des routes régionales
- D'arrêter le plan intercommunal de mobilité des communes de Soumagne, Fléron et Beyne-Heusay qui va, à présent, être soumis à enquête publique
- D'élargir le chemin vicinal n°2 de Melen dit "rue de la Clef" dans le cadre du permis d'urbanisme pour la construction d'une moyenne surface spécialisée dans le matériel sanitaire, de chauffage et de traitement des eaux

- De procéder à la passation d'un marché public pour:
 - Le remplacement du brûleur mazout par un brûleur gaz de la chaudière située dans la cave du bâtiment NTIC avenue de la Coopération n°13; Nettoyage, dégazage et enlèvement de la citerne par une société agréée
 - L'achat de bordures en béton pour l'aménagement du le jardin didactique de l'école de Micheroux
 - L'achat de béton stabilisé 200 kg pour l'aménagement du jardin didactique de l'école de Micheroux
 - Les études architecturale, de stabilité et techniques spéciales relatives au projet de démontage et reconstruction de classes maternelles à l'école communale sise rue Pierre Curie
 - L'égouttage, la station de pompage et la conduite de refoulement de la rue Valeureux Champs
- D'ouvrir une demi-classe maternelle supplémentaire dans les écoles communales de Micheroux, de Soumagne-vallée et d'Evegnée-Tignée à partir du 3 mai 2010, compte tenu de la progression de la population scolaire
- De prendre acte des emplois vacants pour l'année scolaire 2010-2011 dans l'enseignement communal
- De participer et d'approuver les statuts définitifs de la nouvelle société d'économie sociale "La Ressourcerie du Pays de Liège", créée sous l'impulsion d'INTRADEL pour le reconditionnement des déchets encombrants et la réutilisation de ceux-ci par les ménages les plus défavorisés
- D'approuver divers points portés à l'ordre du jour des assemblées générales des intercommunales AIDE, SLF, SLF Finances, CHR La Citadelle et Centre Funéraire de Robermont.
- D'accepter la démission honorable de Mme HALLEUX Béatrice, épouse MONSEUR, institutrice maternelle, au 1er septembre 2010.